

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Graham propose que la permission soit accordée de passer à l'étape de la troisième lecture plus tard aujourd'hui. Si cela vous convient, vous pourriez prendre la parole à ce moment-là, sénateur Sylvain.

La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du sénateur Graham, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.)

**LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
LA LOI SUR LES ALLOCATIONS SPÉCIALES
POUR ENFANTS
LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE
PROJET DE LOI MODIFICATIF—RAPPORT DU COMITÉ**

L'honorable M. Lorne Bonnell, président du comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le rapport suivant:

Le mardi 11 juillet 1995

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage, a, conformément à l'ordre de renvoi du 27 juin 1995, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans modification mais avec les recommandations suivantes :

Le comité est préoccupé par le fait que des particuliers, et notamment des personnes âgées, trouvent difficile et embêtant d'obtenir des renseignements de la part du ministère du Développement des ressources humaines. L'introduction de nouvelles technologies, comme les réponders automatisés, tend à exacerber le problème pour certains. Il y aurait lieu d'évaluer dans quelle mesure cette nouvelle technologie répond aux besoins des personnes âgées, particulièrement de celles qui sont handicapées. Le comité estime qu'il importe d'informer les clients le plus efficacement possible.

Votre comité recommande donc que des mesures soient prises afin que les renseignements destinés aux clients soient facilement accessibles. Il recommande en outre que soient effectuées des évaluations régulières de l'efficacité des services de prestation d'information et que les problèmes décelés soient rectifiés. Il faut veiller tout spécialement à ce que les technologies telles que les réponders automatisés soient le plus simple possible à

utiliser et à ce que les clients qui ont besoin d'une aide personnelle puissent l'obtenir rapidement.

Respectueusement soumis,

Le président,
M. LORNE BONNELL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Bonnell, la troisième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

**LE SYSTÈME AUTOMATIQUE
D'OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE**

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES—
DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE DU COMITÉ

L'honorable Colin Kenny: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que le comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a déposé son dix-septième rapport auprès du greffier du Sénat le mercredi 5 juillet 1995, conformément à l'autorisation accordée par le Sénat le 28 juin 1995.

Le rapport provisoire, intitulé «Remontez! Remontez!», porte sur les questions de sécurité liées au Système automatique d'observation météorologique (SAOM).

Une version révisée du rapport provisoire a également été déposée auprès du greffier du Sénat plus tôt aujourd'hui, le 11 juillet 1995.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le rapport sera-t-il étudié?

(Sur la motion du sénateur Kenny, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

[Français]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Jacques Hébert, président du comité de sélection, présente le rapport suivant:

Le mardi 11 juillet 1995

Le comité de sélection a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 85(1)*b*) et à l'ordre adopté par le Sénat le 28 juin 1995, votre comité présente la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie du comité mixte spécial sur un code d'éthique: